



Règlement 2023

Préambule :

La pratique du trail est une pratique composée de valeur d'entraide et de partage. « Les Foulées de Cléguer » organisent cet événement afin de faire découvrir nos sentiers dans un esprit convivial et du respect de soi, des autres participants et des bénévoles.

1- Organisation

Le Trail de la Vallée du Scorff (TVS) est organisé par l'association « Les Foulées de Cléguer » le samedi 21 et dimanche 22 octobre 2023. Il est composé de 5 courses pédestres chronométrées de 7,5 à 52 Km environ. La salle polyvalente de Cléguer, rue Capitaine de Beaufort, sera le point de départ et d'arrivée des 5 courses.

2- Epreuves/parcours

Le Trail de la Vallée du Scorff est composé de 5 courses :

- Le NOZ TRAIL 7,5 : de 7,5Km et environ 150m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie cadet et plus (nés à partir de 2007). Le départ de la course sera donné le samedi 21 à 20h. 1 ravitaillement à l'arrivée.
- Le NOZ TRAIL 12 : de 12 Km et environ 300m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie junior et plus (nés à partir de 2005). Le départ de la course sera donné le samedi 21 à 20h15. 1 Ravitaillement à l'arrivée.
- Le TVS 12 : de 12 Km et environ 300m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie junior et plus (nés à partir de 2005). Le départ de la course sera donné à 10h. 1 Ravitaillement à l'arrivée.
- Le TVS 25 : de 25 Km et environ 700m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie junior et plus (nés à partir de 2005). Le départ de la course sera donné à 9h. 1 ravitaillement au km11,5 (chapelle Locmaria-Grace) et 1 Ravitaillement à l'arrivée.
- Le TVS 52 : de 51 Km et environ 1500m de dénivelé positif est ouvert aux participants de catégorie espoir et plus (nés à partir de 2003). Le départ de la course sera donné à 6h30. 1 ravitaillement liquide au km10,5 (salle polyvalente), 1 ravitaillement solide/liquide au km22 (Kerchopine) et 1 ravitaillement solide/liquide km33 (chapelle Locmaria-Grace)

Les parcours sont tracés et balisés par nos bénévoles sur des chemins communaux et sur des chemins privés ouvert par les propriétaires exclusivement pour les trails. Nous vous demandons de ne pas utiliser ces chemins privés hors course.

Les coureurs doivent être conscients de la difficulté du parcours. Les courses s'effectuent en semi-autonomie. Il y aura des ravitaillements sur les circuits, cependant chaque coureur est responsable de s'équiper en conséquence. Nous vous conseillons de prévoir suffisamment de ravitaillement liquide et solide ainsi que l'équipement nécessaire en fonction des conditions météo (veste de pluie...).

3- Inscription

Les inscriptions se feront uniquement sur le site www.klikego.fr à partir du 1 aout 2023. En raison du passage sur des secteurs protégés par Natura 2000, nous limitons la participation à 300 coureurs maximum par course. Le montant de la participation est fixé à : (hors frais d'inscription)

- NOZ TRAIL 7,5 : 8€

- NOZ TRAIL 11 : 10€

- TVS 11 : 10€

- TVS 24 : 16€

- TVS 51 : 34€

Pour les licenciés FFA : joindre la licence en cours de validité à l'inscription. Aucune licence d'un autre sport ne sera acceptée (**pas de licence triathlon**).

- Pour les non licenciés : joindre à l'inscription un certificat médical de **non contre- indication à la pratique de la course à pied en compétition** datant de moins de 1 an le jour de la course.*

L'inscription sera considéré comme valide lorsque les licences ou certificat médical sont téléchargés sur le site, le règlement approuvé et le paiement du droit de participation effectué.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste et aucune inscription ne sera enregistrée en cas de dossier incomplet.

4- Retrait des dossards

Le retrait des dossards sera possible le samedi 21 octobre 2023 à la salle polyvalente de Cléguer, à partir de 19h pour les noz-Trails et le dimanche 22 octobre 2023 à partir de 8h pour le TVS 24 et de 9h pour le TVS11.

Pour le TVS 52, il sera également possible de retirer son dossard chez notre partenaire RUN AVENTURE - LANESTER du lundi 16octobre au vendredi 20 octobre 2023 selon les horaires d'ouverture du magasin, le samedi soir de 18h30 à 20h puis le dimanche matin à partir de 5h30.

5- Matériel obligatoire

- NOZ TRAIL 7,5 et 12: lampe frontale
- TVS 52 : lampe frontale, réserve suffisante en eau et alimentation, couverture de survie, sifflet, téléphone chargé ainsi que vêtements adaptés aux conditions météo(veste de pluie, etc.)

6- Barrières horaires

Sur le TVS 52, une barrière horaire sera mise en place à la sortie du ravitaillement de Kerchopine (km22) à 10h (soit 3h30 de course) et à la sortie du ravitaillement de Locmaria-Grâce (km33) à 11h30 (soit 5h de course). Sur le TVS 24, à la sortie du ravitaillement de Locmaria-Grâce (km13) à 11h (soit 2h de course). Cela représente une allure de course d'environ 6,5kmh. Soyez donc bien entraînés au vue de la difficulté du parcours.

7- Balisage/annulation

Le parcours est balisé par des flèches et rubalises. Des signaleurs seront également sur le parcours. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. L'organisation se réserve le droit d'annuler la course ou de modifier le parcours en fonction des conditions météo défavorables. Cela ne donnerait droit à aucun remboursement.

8- Protocole sanitaire spécifique COVID19

Il n'y a pas, à ce jour, de protocole sanitaire propre aux événements sportifs. L'organisation se réserve de modifier le règlement en cas d'évolution des règles gouvernementales concernant le protocole sanitaire de l'organisation et de la participation à ce type de manifestation. Le cas échéants, les participants seront prévenus par mail.

9- Sécurité

Une équipe de premier secours et un médecin seront présent sur le site de départ. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons de santé. Tout coureur autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et d'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

10- Assurance et responsabilités

L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En cas de non-respect du règlement, la responsabilité de l'organisateur est dérogée.

11- Droit à l'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs ou leurs ayants-droit, tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur

lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

12- Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

13- Eco-responsabilités

L'association « Les Foulées de Cléguer » est très attachée à la propreté des chemins et le respect de l'environnement dans laquelle elle évolue. Elle organise tous les ans un nettoyage de ces chemins dans le cadre de l'événement « je chope les déchets ». Nous demandons donc aux coureurs, pour le respect des bénévoles et des propriétaires qui nous laissent un droit de passage, de ne rien jeter, papiers, bouteilles et autres emballages de barres ou gels, bio dégradables ou pas.

Bonne course !